

ENTRE

Le salon de toilettage, « Aux Mille et une Pattes » immatriculé à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la région Bretagne sous le numéro 81489028100011RM22, et dont le siège social est situé : 1b Rue Pierre Cléret 22120 YFFINIAC

Ci-après désigné comme : Salon

ET

Toute personne physique ou morale, de droit privé ou public, souhaitant entrer en relation commerciale avec le salon de toilettage Aux Mille et une Pattes.

Ci-après désigné comme : Client

Il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET

Les présentes conditions générales ont pour vocation de régir les rapports entre le Salon et le Client dans le cadre de la réalisation d'une prestation de toilettage animalier et de la vente de produits associés. Les présentes conditions générales de vente sont accessibles de façon permanente dans les locaux du salon et sur le site internet (<https://www.auxmilleetunepattes-yffiniac.com/>) dans un format informatique afin que le client puisse procéder à leur consultation, sauvegarde ou reproduction

2. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le Salon se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment et sans préavis. Les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de la commande par le Client. Renseignements personnels / vie privée : Le Client s'engage à fournir des informations exactes complètes, à jour. Ces informations sont nécessaires pour la bonne réalisation de la prestation. Le Salon se réserve le droit de bloquer les ventes aux clients qui fournissent des données fausses, inexactes ou incomplètes.

3. PRODUITS ET CONFORMITÉ & OBLIGATIONS DU SALON

3.1 - Produits présentés

Le Salon garantit au Client que tous les produits et services vendus sont dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment dans le respect du décret du 28 août 1991 relatif à la tenue des locaux où se pratique le toilettage des chiens, chats et autres carnivores domestiques et l'Arrêté du 30 juin 1992 réglementant l'aménagement et le fonctionnement des locaux de toilettage.

Le Salon garantit ainsi que les locaux et installations utilisés sont désinfectés quotidiennement entre chaque animal et désinsectisés autant de fois que nécessaire.

Les prestations mises en vente (affichées dans l'établissement) sont assorties d'un descriptif généraliste, le Client devant en préciser les détails (ex : prestation générale : tonte, détail du client : la longueur). Le Client aura la faculté de souscrire à différentes formules, étant entendu que le choix et le prix de la formule dépendront tant de la race ou du type de l'animal que de sa taille, son poids, de la longueur de son poil et de son état à l'arrivée au salon.

Le Salon se permet de refuser une prestation irréalisable du fait de l'état du poil de l'animal, de son état de santé, ou de l'incohérence de la demande. Le Salon utilisera la cosmétique la plus adaptée à l'animal toiletté, à sa peau, à ses éventuelles pathologies et à ses besoins.

Le Salon n'utilise que des produits entièrement naturels et/ou biologiques.

Dans le cadre de la prestation de service, le Salon s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer un toilettage optimal de l'animal et est entièrement libre dans le choix des techniques et outillages utilisés. Il s'engage ainsi à effectuer sa prestation dans les règles de l'art et de la meilleure des manières, ceci dans le respect du bien-être animal.

Les règles d'hygiène les plus strictes seront observées au cours des opérations de toilettage.

3.2 - Conformités des produits.

Les éléments tels que, photographies, textes, graphismes ainsi que toutes les informations et caractéristiques illustrant et/ou accompagnant les prestations ne sont pas contractuelles, ce que le Client reconnaît. Un état de l'animal sera fait à l'arrivée de celui-ci au salon, conjointement avec le Client et le Salon. A l'issue de celui-ci, le type de prestation sera choisi par le Salon et le Client.

4. OBLIGATIONS DU CLIENT

4.1 – Informations

Le Client s'engage à communiquer au Salon les éléments d'informations réels et nécessaires à la réalisation de la prestation, objet des présentes conditions, notamment : ses nom, prénom, adresse et téléphone valides, le type d'animal et de toilettage (race, taille, prestation demandée, état de l'animal ...).

Le Client s'engage également à informer le Salon du comportement de l'animal pendant le toilettage (stress excessif, forte agitation, forte agressivité...) qui pourrait induire un changement de tarif ou un refus de vente.

4.2 – Responsabilité

Le Client est responsable des conséquences découlant d'informations transmises fausses ou inexactes. Le Client reste responsable de son animal.

4.3 - Clause d'exonération de responsabilité

Dans le cadre des prestations qu'il propose, le Salon ne sera soumis qu'à une obligation générale de moyens. Il est cependant expressément entendu que le Salon ne répondra en aucun cas des carences ou défaillances du Client dans l'entretien de son animal.

Le Client reconnaît ainsi que la tonte courte, partielle ou totale, de l'animal en cas de fourrure très emmêlée pourra être responsable d'effets secondaires (démangeaisons, rougeurs, feu de rasoir, coup de froid etc.) et ne saurait engager la responsabilité du Salon. En souscrivant aux présentes conditions générales, le Client déclare être parfaitement informé de l'ensemble des risques, même exceptionnels, relatifs à l'utilisation des produits et outils utilisés par le Salon ou objet de la vente.

En cas de survenance d'un effet indésirable non mentionné sur l'emballage ou sur la notice du produit, le Client est invité à en informer son vétérinaire, ou le fabricant du dit produit.

En cas de manquement imputable au Salon dans l'exécution de sa prestation, sa responsabilité sera limitée aux dommages directs causés au Client, à l'exclusion des dommages immatériels, ou indirects tels qu'une perte d'exploitation, de profit, de chance, un préjudice commercial ou un manque à gagner.

4.4 - Heures d'arrivée et de départ de l'animal

Le Client s'engage à respecter scrupuleusement les heures de rendez-vous données par le Salon, aussi bien pour l'heure de dépôt de l'animal au Salon que pour son retrait. En aucun cas le Salon ne fait office de garderie.

Avec un accord conjoint préalable, le Client et le Salon peuvent convenir d'une garde supplémentaire de l'animal dans les locaux du Salon, et ce sous l'entière responsabilité du Client (accident intervenant en dehors du temps de réalisation de la prestation par exemple).

Tout retard trop important (le Salon étant seul juge de l'importance du retard) entravant le bon fonctionnement du Salon, engendrera un report du dit rendez-vous, ainsi que le paiement d'une indemnité à hauteur de 50% du montant de la prestation.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

5.1 – Prix

Sauf indication contraire, tous les prix indiqués sont affichés toutes taxes comprises.

Le Salon se réserve le droit de modifier les prix à tout moment, ne fournit pas de protection des prix et n'assure pas de remboursement en cas de promotion ou de diminution de prix. Les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de leur réalisation.

5.2 - Modalités de paiement

Les prestations seront payées au comptant par chèque ou espèces. En cas de paiement par chèque, le Client devra pouvoir fournir une preuve d'identité, notamment en cas de nom différent. Le paiement par chèque étant refusé lors de la première prestation (nouveau Client).

5.3 – Devis

Le Salon s'engage à fournir un devis écrit sur simple demande. Concernant les demandes de tarifs par téléphone, le Salon ne pourra donner qu'une estimation minimale. Un devis précis sera fait lors de la présentation de l'animal au Salon, toute prestation étant particulière et personnelle.

5.4 - Retard de paiement

Le défaut de paiement à son terme de toute somme due au Salon donnera lieu à la perception de pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront dues à compter du lendemain de la date d'exigibilité des sommes impayées, sans mise en demeure préalable. Aucune réclamation ne sera suspensive de paiement. Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera due au créancier en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sur justification peut être demandée au débiteur.

5.5 – Avantage fidélité

Les privilèges fidélité sont de plusieurs natures et sont proposées au Client à son avantage en fonction des besoins et fréquences de toilettage.

6. CONDITIONS PARTICULIÈRES

6.1 - Animaux difficiles

Est considéré comme difficile un animal au comportement rendant difficile la bonne exécution de la prestation : grande agitation, agressivité, handicap demandant une manipulation particulière, blessé ou malade... Est également considéré comme difficile tout ce qui peut mettre en péril le bon déroulement de la prestation ou l'intégrité physique du Salon et/ou de l'animal.

Le Client s'engage à prévenir le Salon d'une difficulté éventuelle afin de pouvoir organiser au mieux la prestation ou de pouvoir juger de sa réalisation. Le Client ne saurait s'opposer à l'utilisation de la muselière en cas de risque de morsure (utilisée que le temps nécessaire) ainsi que de tout autre moyen de contention (sangles de toilettage par exemple).

Le Client ne saurait tenir rigueur d'un museau peu toiletté pour cause de muselière impossible à enlever du fait du danger encouru. Dans tous les cas, un supplément de prix pourra être réclamé par le Salon pour toute prestation jugée difficile ou à risque, au moment du devis ou à l'issue de la prestation (dans le cas d'une difficulté ne pouvant pas être décelée lors du devis).

6.2 – Dégradations

Le Client est entièrement responsable des éventuelles dégradations causées par son animal au sein du Salon, et devra à ce titre, régler la totalité des frais s'y rapportant (marquage urinaire sur la marchandise en boutique, casse produits...).

.../...

7. DROIT DE RÉTRACTATION

Le Client peut librement et gratuitement annuler ou reporter un rendez-vous. Cela devra être effectué au moins 24h avant la dite prestation, et ce uniquement par téléphone et de vive voix, aux horaires et jours d'ouverture du Salon.

En cas d'annulation tardive, de rendez-vous non honoré, de report de rendez-vous à l'arrivée du Client au Salon pour toute raison n'incombant pas au Salon, une facture de dédommagement sera envoyée au Client, à hauteur de 50% du montant de la prestation initialement prévue. La facture sera payable à réception en cas d'envoi, ou au comptant en cas de présence du Client au salon.

8. RESPONSABILITÉS

Le Salon n'a qu'une obligation de moyen.

La responsabilité du Salon ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à tout fait qualifié de force majeure (chapitre 10), conformément à la loi et à la jurisprudence.

La responsabilité du Salon ne saurait être engagée pour les dommages spéciaux, directs, indirects, accessoires, ou de quelque nature que ce soit en vertu de la loi, comme des allergies, irritations...

La responsabilité du Salon ne saurait être engagée en cas d'interruption forcée de la prestation : morsure, décès d'un animal vieux et/ou malade et/ou accidentel tel qu'une crise cardiaque ou autre, impossibilité de gérer l'animal de par son comportement excessif... La prestation reste due dans son intégralité.

La responsabilité du Salon ne saurait être engagée en cas d'allergie de l'animal à l'un des produits ou en cas de blessure du fait du comportement de l'animal ou de l'état de son pelage. En cas de plaie non constatée et rapporté par le client après un toilettage, le Salon se réserve le droit de demander au client une attestation vétérinaire engageant la responsabilité du dit vétérinaire sur la nature de la plaie, ainsi qu'une contre-expertise effectué par le vétérinaire de son choix.

Pour tout autre cas, le Client autorise le Salon à emmener l'animal au Cabinet Vétérinaire le plus proche en cas d'urgence aux frais du client, si la responsabilité du Salon n'est pas mise en cause.

9. RÈGLEMENT AMIABLE ET LITIGE

Sauf dispositions d'ordre public, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales pourront avant toute action judiciaire être soumis à l'appréciation du Salon en vue d'un règlement amiable. Il est expressément rappelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires.

10. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure, la partie concernée devra en informer l'autre partie dès sa connaissance.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les grèves totales ou partielles, lock-out, émeute, les boycottages ou autres actions à caractère industriel ou litiges commerciaux, trouble civil, insurrection, guerre, intempérie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, panne d'ordinateur, blocage des télécommunications, y compris des réseaux de télécommunications filaires ou hertziens, et tout autre cas indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution normale de la relation contractuelle.

L'ensemble des obligations des parties seront suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure, sans indemnité.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En aucun cas le Client n'est autorisé à télécharger ou à modifier tout ou partie des contenus des réseaux sociaux et sites internet propres au Salon (produits listés, descriptions, images, vidéos...) sans son autorisation expresse.

Ce site ou toute partie de ce site ne doit en aucun cas être reproduit, copié, vendu ou exploité pour des raisons commerciales sans l'autorisation expresse et écrite du Salon.

D'une manière générale, tous les droits d'auteur, marques et autres signes distinctifs et droits de propriété ou de propriété intellectuelle figurant sur le site, resteront la propriété pleine et entière du Salon.

Le Client est donc tenu au respect des droits de propriété intellectuelle et ne pourra aucunement utiliser les marques figurant sur le site et sur les produits le cas échéant, ou déposer une marque qui porterait préjudice au titulaire des droits, sauf disposition contractuelle contraire. Il en est de même pour tout autre droit de propriété intellectuelle.

Le Salon se réserve le droit de photographier son travail et de publier les photographies sur son site et respectera l'anonymat du Client. En accord avec celui-ci, le nom de l'animal pourra être indiqué.

.../...

12. DONNÉES PERSONNELLES

Le Salon s'engage à n'utiliser les informations confidentielles des Clients que dans le cadre de l'exploitation de sa société.

Le Salon pourra appliquer des moyens techniques pour obtenir des informations non personnelles relatives aux internautes et destinées à améliorer les fonctionnalités des sites ou réseaux sociaux, par exemple en traçant le nombre de visiteurs sur certaines pages.

En outre, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client peut à tout moment exercer son droit d'accès au fichier, son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en présentant sa demande en personne à l'accueil du Salon (en indiquant nom, prénom, adresse postale).

13. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Nullité : Si l'une des clauses des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle par une décision de justice, cette nullité ne saurait emporter la nullité de l'ensemble des autres clauses, qui continueraient à produire leur effet.

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française en ce qui concerne les règles de fond comme les règles de forme. Tout litige devra faire l'objet d'une tentative préalable de règlement amiable.

En l'absence de règlement amiable, compétence est attribuée aux tribunaux français compétents, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.